

## **PROGRAMME DES CHAMPIONS DES ESPÈCES MIGRATRICES**

*(Préparé par le Secrétariat du PNUE/CMS pour le compte  
des Secrétariats et Unités de coordination de la famille de la CMS et en consultation avec eux)*

*(22 août 2013)*

### **Introduction**

1. Comme demandé dans la Résolution 10.9 sur la structure et les stratégies futures de la famille de la CMS, le Secrétariat de la CMS a exploré des pistes pour se développer et améliorer les activités de collecte des fonds et a élaboré, en collaboration avec le Secrétariat d'AEWA, un programme visant à identifier de nouvelles perspectives de financement, à coordonner les efforts au sein de la famille et à développer les synergies avec les partenaires.
2. Suite à des consultations internes, les Secrétariats et Unités de coordination de la famille de la CMS ont convenu d'unir leurs forces et de collaborer au développement et à la mise en œuvre du «*Programme des champion des espèces migratrices*».
3. Avec ce document, les Secrétariats et Unités de coordination de la famille de la CMS cherchent les conseils et le soutien par rapport au programme de la part de leur Comité permanent ou organe équivalent.
4. Par conséquent, chaque Comité permanent ou organe équivalent a été invité à étudier cette proposition et à transmettre ses commentaires avant le **19 août**.
5. Le Secrétariat de la CMS a rassemblé les quelques commentaires reçus et rédigé une version remaniée jointe ci-après.
6. La version corrigée et finale de ce document est soumise par chaque Secrétariat et Unité de coordination de la famille de la CMS à leur Comité permanent respectif ou organe similaire pour être approuvé.
7. Les Comités permanents de la CMS et d'AEWA et le Comité consultatif d'ASCOBANS ont l'occasion de débattre de cette proposition et de l'approuver lors de leur prochaine session (CP de la CMS, 27-28 novembre; CP d'AEWA, 18-20 septembre; CC d'ASCOBANS, 27-29 août).
8. Tous les autres Comités permanents de la famille de la CMS et organes équivalents doivent en faire de même sous format électronique **d'ici fin 2013**.
9. Bien que l'approbation de tous les instruments ne constitue pas une condition préalable pour le développement du programme, seule la participation de tous les instruments de la CMS pourrait garantir la mise en place d'une approche simplifiée pour toute la famille en matière de collecte des fonds.

## **Contexte** - de la Motivation à la Réalisation

### ***Motivation***

10. Le travail de la Convention et de ses accords associés est guidé par les décisions de leur organe directeur respectif. La mise en œuvre de ces décisions dépend des financements des États membres, ainsi que des contributions volontaires de diverses sources. Le budget principal validé de la Convention et de ses accords juridiquement contraignants est principalement affecté au personnel et aux coûts opérationnels, alors que les contributions volontaires sont nécessaires pour les activités, telles que les projets de conservation, les réunions ou les publications. Dans le cas des Mémoires d'Entente, les donations constituent l'unique source de financement pour leur coordination et leur mise en œuvre.

11. Par conséquent, le fonctionnement de tous les instruments de la CMS est sujet aux revenus volontaires que les Secrétariats et les Unités de coordination parviennent à générer. La plupart du temps, malheureusement, les efforts de collecte de fonds passés et actuels n'ont permis d'obtenir que des subventions modiques et/ou ponctuelles.

12. Les Secrétariats et Unités de coordination de la famille de la CMS ont reconnu que le manque de donations prévisibles et conséquentes pourrait découler des facteurs suivants:

- Visibilité insuffisante du travail des instruments de la CMS et de sa pertinence par rapport au programme politique global des États membres;
- Sensibilisation insuffisante des donateurs actuels ou potentiels sur le mandat et les besoins de financement des instruments de la famille de la CMS;
- Efforts de financement des Secrétariats et Unités de coordination basés sur les besoins immédiats et spécifiques et ciblant principalement les donateurs traditionnels; et
- Communication limitée sur l'impact du soutien des donateurs.

13. En outre, les donateurs, tout comme les Secrétariats et Unités de coordination ont remarqué sur le temps consacré par le personnel à obtenir, traiter et rendre compte des subventions était disproportionné par rapport au résultat (financement à petite échelle pour des activités à court terme).

### ***Aspiration***

14. La CMS et ses instruments ont pour objectif de garantir un soutien financier plus durable pour leur mise en œuvre grâce aux mesures suivantes:

- Élargir le spectre des donateurs, y compris promouvoir l'engagement du secteur privé, ainsi que du public;
- Encourager les donateurs à s'engager pour des financements volontaires sur le moyen et le long terme; et
- Garantir une plus grande flexibilité dans l'utilisation des fonds, dans le cadre des programmes de travail adoptés, et simplifier le traitement des paiements, ainsi que la charge que représentent les compte-rendus.

### ***Réalisation***

15. Les éléments suivants ont été identifiés comme nécessaires pour réaliser les objectifs cités ci-dessus:

- Développer des initiatives sous forme de paquets d'activités à mettre en œuvre sur le moyen ou le long terme, conformément aux mandats concernés (programmes de travail et stratégies), plutôt que des actions uniques et exceptionnelles;
- Promouvoir les initiatives afin de les rendre plus attractives pour les donateurs;
- Gratifier les donateurs d'une reconnaissance formelle de leur engagement et communiquer sur les résultats pour encourager ces derniers à renouveler leur engagement et les nouveaux donateurs à s'engager ; et
- Faire des donateurs les «propriétaires» des initiatives qu'ils soutiennent, ce qui pourrait en faire d'ardents défenseurs de la cause de la famille de la CMS et entraîner davantage de soutien et de bénéfices pour la conservation au-delà du financement.

## **Objectif**

16. Le programme n'a pas pour vocation à créer un nouveau schéma de collecte de fonds, ni d'ajouter des charges supplémentaires au fonctionnement actuel, il vise au contraire à simplifier les efforts actuels, à multiplier les contributions volontaires et à les rendre plus durables et prévisibles. Le programme n'est pas conçu pour répondre à tous les besoins de financement mais constituera un élément clé du plan ou de la stratégie de mobilisation des ressources de chaque instrument de la CMS.

17. Le programme permet également d'établir une approche des collectes de fonds plus cohérente au sein de la famille de la CMS, ainsi que de coordonner les efforts de mobilisation des ressources avec les partenaires ayant développé des schémas similaires afin d'éviter la concurrence et d'obtenir des résultats plus fructueux.

18. Bien qu'il apporte une identité institutionnelle à la famille de la CMS et établisse un cadre directeur pour coordonner les activités de collecte de fonds, le programme permet toujours à chaque instrument de la CMS de traiter ses propres besoins de financement de manière indépendante.

## **Résumé**

### ***Qui peut être Champion?***

19. Les gouvernements, les sociétés, les organisations et les individus qui souhaitent soutenir les efforts visant à conserver les espèces migratrices et leurs habitats. Les *Champions* doivent apporter un financement sur le moyen ou le long terme à une ou plusieurs initiatives spécifiques de la famille de la CMS.

### ***Qu'est-ce qui est attendu du Champion?***

20. Les *Champions* devront s'engager pour trois ans (renouvelables) à fournir un montant à partir de 20.000 € par an. Les contributions pourront être effectuées une fois par an ou bien en une seule fois. Les dons en nature, équivalents au montant indiqué ci-dessus, peuvent également être admissibles à ce programme. Des critères pour évaluer ces contributions non monétaires seront développés.

### ***Que peut soutenir un Champion?***

21. Le programme vise à proposer un portefeuille d'initiatives de marque (c'est-à-dire des paquets et non des activités ponctuelles). Cela permettrait au Secrétariat et aux Unités de coordination d'avoir plus de flexibilité dans la mise en œuvre de leur mandat car différents éléments de ces paquets peuvent se dérouler sur une période plus longue et selon les priorités.

22. La valorisation de ces initiatives s'inspire des espèces en tant qu'icônes puissantes de leur propre conservation ou des sujets transverses qui sont largement connus et assimilés.

Ci-dessous quelques exemples d'initiatives:

NOM DE L'INITIATIVE	ACTIVITÉS INCLUES DANS L'INITIATIVE
<b>REQUINS</b>	Fonctionnement et mise en œuvre du MdE tel que mandaté par ses signataires. Les activités iraient de la mise en œuvre de projets de conservation sélectionnées à la coordination du MdE, en passant par l'élaboration d'études techniques et l'organisation de réunions...
<b>VOIES DE MIGRATION MONDIALES</b>	Coordination du Groupe de travail et mise en œuvre des activités prioritaires telles que déterminées par la résolution spécifique, y compris l'organisation d'ateliers ; développement de Plans d'action et promotion des mesures de conservation.
<b>CAPTURE ACCESSOIRE</b>	Réalisation d'études évaluant les risques de capture accessoire et identifiant les techniques d'atténuation les plus efficaces.
<b>RENFORCEMENT DES CAPACITÉS</b>	Mise en œuvre d'activités liées au renforcement des capacités, du développement d'outils d'apprentissage à l'organisation d'ateliers de formation sur des sujets spécifiques.

(Les noms de ces initiatives sont provisoires. Ils servent uniquement à donner une idée de ce qu'une initiative impliquerait.)

23. Les donateurs qui ne sont pas en mesure de s'engager dans le programme pourront toujours apporter des contributions volontaires de la manière traditionnelle. Le statut de «Champion» n'est toutefois accordé que pour les dons répondant aux critères de ce programme.

### ***Quel est l'intérêt d'être un Champion?***

24. En plus de promouvoir les résultats du programme sur la page Internet dédiée, les *Champions* se verront remettre un certificat témoignant de leur engagement envers une ou plusieurs initiatives. Différentes catégories de *Champions* pourraient être définies pour honorer les contributions qui excèdent le montant minimum requis par le programme. (Un schéma possible de catégories pourrait être le suivant: argent, or et platine).

25. Des réunions ponctuelles des donateurs seront organisées en marge des organes décideurs de la famille de la CMS afin de remercier les *Champions* et d'en recruter de nouveaux. Le certificat et la publicité associée représentent des outils précieux et utiles pour les donateurs, qui pourront communiquer sur leur engagement aux niveaux national et international.

### **Partenaires**

26. En 2007, [BirdLife International](#) (BLI) a développé un programme similaire pour les espèces d'oiseaux en danger critique d'extinction (Programme de prévention des extinctions). Le programme de BLI s'est avéré être une réussite pour un certain nombre d'espèces ciblées et a fortement gagné en visibilité et en confiance parmi les *Champions* (principalement des sociétés et des individus).

27. Des contacts ont été pris avec BLI afin de tirer les leçons de son expérience. BLI a accepté d'unir ses forces afin de lever des fonds par le biais de cet outil pour la conservation d'espèces d'oiseaux d'intérêt commun, telles que la **grue de Sibérie** et le **bécasseau spatule**. La collaboration avec le programme de BLI entraînerait une simplification des collectes de fonds pour les espèces d'intérêt commun sur lesquelles nous coopérons. Si elle s'avère fructueuse, cette expérience serait utilisée comme modèle pour des coopérations similaires avec d'autres organisations partenaires pertinentes.

## **Marche à suivre**

### ***Développement du programme***

28. Les prochaines étapes du développement du programme prévoient l'élaboration d'un portefeuille d'initiatives et de documents d'information associés en parallèle de la création d'une page dédiée sur le site Internet de la famille de la CMS. Le Secrétariat de la CMS coordonnerait le développement et le financement du programme.. Aucun personnel supplémentaire n'est nécessaire.

### ***Financement du programme***

29. Les fonds visant à développer et à lancer le programme sont actuellement disponibles dans le budget principal de la CMS (selon la Rés. 10.9 sur la structure et les stratégies futures de la famille de la CMS - activité 14.1 «*la CMS doit coordonner des activités de collecte de fonds avec les partenaires et les parties prenantes afin d'élargir ces activités*»). Le financement et la promotion future du programme nécessiteront peut-être des ressources supplémentaires limitées, de l'ordre de 2.000 € par an, qui seront tirées des revenus du programme lui-même.

### ***Promotion du programme***

30. Le programme sera promu sur la page Internet dédiée et les *Champions* potentiels seront approchés conjointement ou séparément par les Secrétariat et Unités de coordination de la famille de la CMS. Les Ambassadeurs de la CMS seront sollicités et devront jouer un rôle important dans la promotion du programme, plus particulièrement pour trouver de nouveaux donateurs potentiels.